

compter sur les gouvernants, sur les gouttes de lait, etc., etc.

Mais ce n'est pas tout il faut aussi empêcher que tant de bonnes mesures, lorsqu'elles sont prises, soit officielles, soit charitables, soient rendues inefficaces par l'ignorance des mères, que le lait le plus pur soit gâté au domicile même du consommateur? L'ignorance de la ménagère et surtout de la mère est incroyable! La mortalité des nourrissons dépend au moins autant de cette éducation irrationnelle des femmes que de la mauvaise qualité du lait.

Ce qui manque d'ailleurs du haut en bas de l'échelle sociale, c'est la connaissance exacte, par le consommateur, de ce que doit être le lait.

Un lait qui ne sent rien est considéré par certains gens comme suspect. Parlez-moi d'un lait bien aromatisé par les saletés de l'étable et des vaches! Cette absence d'éducation ménagère explique en partie l'indifférence du consommateur de lait à l'égard des scandaleux abus dont il est victime. Tout est à faire, à cet égard, c'est l'œuvre de ces Gouttes de Lait et de ces Consultations de nourrissons dont la France donne le modèle. La loi ici ne peut se substituer à l'action des conseils et de l'éducation, à l'intervention individuelle, patiente, des médecins ou des femmes sur d'autres femmes. Ce sera souvent grâce à leurs paroles, et à leur secours, que la misère d'une famille ouvrière ne se doublera pas de deuil, et que l'enfant se trouvera sauvé.

Depuis vingt-cinq ans on s'est évertué de part et d'autre à trouver un moyen efficace pour obtenir des laitiers un bon lait propre, le résultat est bien au-dessous des espérances qu'on a conçues. Chaque effort tenté soit par les Bureaux d'Hygiène, soit par les Commissions scientifiques pour atteindre ce but tant désiré était contrecaréné par un effort équivalent de la part des laitiers malhonnêtes pour écouler leur marchandise frelatée.

Je dis des laitiers malhonnêtes, car heureusement, il y a de bons laitiers et de bons producteurs de lait, des gens consciencieux qui sont disposés à bien faire et très bien faire, mais malheureusement leur bon lait ne vaut pas plus sur le marché que le mauvais lait de leur voisin.

Les affaires sont les affaires, et pour bon nom-

bre de laitiers leur commerce est une question de rapport. Plus les profits sont considérables, plus ils sont satisfaits, naturellement peu leur importe que la mortalité infantile soit considérable ou non, pourvu qu'ils encaissent de gros bénéfices. Il y a de bons laitiers qui ont à cœur de livrer à leur clientèle une bonne marchandise qui font les sacrifices nécessaires pour améliorer leur établissement c'est, le petit nombre. Ceux-là il faut les protéger contre les autres laitiers consciencieux de bien faire.

Depuis longtemps on s'est épuisé de part et d'autre à prévenir l'adultération du lait; différents instruments ont été inventés sur lesquels on fondait de belles espérances.

Ce fut d'abord le lactomètre qui en donnant la pesanteur du lait donnait des indications sur lesquels on s'est trop fié. Un lait donnant comme poids spécifique 1029 à 1033 était considéré comme un bon lait, au-dessous de 1029, c'était considéré comme un lait additionné d'eau, plus pesant que 1033, on concluait que le lait avait été écrémé. Les laitiers se sont procurés des lactomètres et lorsque leur lait ne donnait pas le poids voulu ils corrigeaient cet écart en ajoutant un peu ou beaucoup d'eau salée additionnée de sucre brun, le sucre brun donnait une couleur jaunâtre qui laissait croire à une abondance de crème et l'eau additionnée de sel donnait le poids voulu et le laitier grâce au lactomètre faisait des affaires d'or. Cet excellent instrument ainsi employé au lieu de protéger le public favorisait la fraude. Plus tard on a eu recours à la recherche des matières solides contenues dans le lait. Pour être bon le lait devait contenir au moins 12 p.c. de matières solides dont trois pour cent de matière grasse. Alors les Bureaux d'Hygiène ont fait passer des règlements que tout le lait au-dessous de 3 p.c. de matière grasse était reconnu lait impropre à la consommation; à Montréal on exige maintenant 3-4 p.c. et lorsque son lait était au-dessous de cet étalon, le laitier était passible de payer l'amende, cette amende dans mon humble opinion est beaucoup trop minime pour les récidivistes et les incorrigibles mais ne devrait pas exister pour une première offence.

Il est reconnu qu'il est quelquefois des causes incontrôlables pour les laitiers qui font que le lait est pauvre en matière grasse, assez souvent 2